

Aide à la transformation numérique

Objectif : Soutien aux projets de transformation numérique des entreprises ayant un effectif minimum d'un salarié.

Communes éligibles :

Aureil
Boisseuil
Bonnac-la-Côte
Chaptelat
Condat-sur-Vienne
Couzeix
Eyjeaux
Feytiat
Isle
Le Palais-sur-Vienne
Le Vigen
Limoges
Panazol
Peyrilhac
Rilhac-Rancon
Saint-Gence
Saint-Just-le-Martel
Solignac
Verneuil-sur-Vienne
Veyrac

Informations utiles Limoges Métropole

☎ 06 11 25 64 11

✉ pde@limoges-metropole.fr



Bénéficiaires :

Les PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole, et comptant au moins un salarié.



Principales conditions d'éligibilité des entreprises :

- Justifier de la plus-value apportée par les investissements matériels, prestations intellectuelles et logiciels à la démarche de transformation numérique ;
- Présenter un projet dont l'assiette des dépenses éligibles est inférieure ou égale à 10 000 € HT ;
- Être en situation économique et financière saine, dotées de capitaux propres positifs, quelle que soit la forme juridique ;
- Être immatriculées au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et/ou à la MSA ;
- Ne pas être en difficulté, au sens de la réglementation européenne en date du 31 décembre 2019 et être en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales ;
- Avoir leur siège social ou disposer d'un établissement secondaire sur le territoire de Limoges Métropole.



Dépenses éligibles :

- Investissements matériels
- Prestations intellectuelles
- Logiciels

Sont notamment exclus :

- Investissements de renouvellement à l'identique
- Investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise (ordinateur et/ou terminal de paiement)
- Prestations de maintenance et de fonctionnement



Caractéristiques de l'accompagnement :

- Réalisation gratuite d'une étude d'opportunité par l'association ALIPTIC, le prestataire désigné par Limoges Métropole
- Montant maximum de l'aide : 50% des dépenses HT éligibles dans la limite de 10 000 € HT ;



Modalités de dépôt de la demande :

Compléter le formulaire de demande en ligne : <https://cutt.ly/yf4EYaZ>